

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le titulaire de ce certificat de spécialisation est capable de prendre en charge un projet d'activité de tourisme rural depuis son élaboration (analyse du contexte, description du projet et des étapes de sa réalisation, identification de ses conséquences chiffrables et non chiffrables) jusqu'à la réalisation des prestations (organisation, planification du déroulement de l'activité, planification du travail, analyse des résultats techniques et économiques) et leur commercialisation.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 1 an

Rythme annuel : 16 semaines de formation par alternance soit 560 heures

Statut : apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Formation en petit groupe (10 maximum)
- Une pédagogie de projet avec des chantiers écoles en situations réelles.
- Travaux pratiques sur le plateau technique de l'école
- Visites d'entreprises, de fournisseurs, de salons professionnels
- Un voyage d'étude thématique
- Accompagnement personnalisé et préparation de qualité aux examens
- UC validée suite à examen oral sur dossiers en cours de formation
- Contact régulier avec les maîtres d'apprentissage pour un meilleur suivi
- **Permis remorque BE et CACES 01** inclus dans la formation

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension : 1072€

Possibilité d'internat

Possibilité de prise en charge d'une partie des frais d'hébergement et de restauration par les OPCO

LES CHIFFRES CLES

Nouvelle formation

PRE-REQUIS

BP "responsable d'exploitation agricole" "productions horticoles" ou Bac Pro "conduite et gestion de l'exploitation agricole", "productions horticoles" ou B.T.A. "productions", "commerces et services ou sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives.

MODALITÉ D'ACCÈS EN FORMATION en annexe

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Étudier l'opportunité de création d'une ou de plusieurs prestations touristiques en prenant en compte les caractéristiques de l'environnement socio-économique du territoire sur lequel son exploitation ou entreprise est implantée.
- Mettre au point des prestations d'accueil et/ou de restauration et/ou d'hébergements et/ou d'animations et/ou d'activités de pleine nature de qualité dans le respect des contraintes législatives et réglementaires.
- Définir le statut juridique et fiscal de l'activité « tourisme » de son exploitation ou entreprise.
- Conduire l'activité « tourisme » de son exploitation ou entreprise.
- Commercialiser sa (ou ses) prestation (s) touristique (s).
- S'informer, organiser sa formation permanente ainsi que celle des personnes placées sous sa responsabilité.
- Conduire les activités propres à l'hébergement, à la restauration, à l'accueil d'enfant, à la découverte de la nature.

CONTENUS / BLOCS DE COMPÉTENCE

- BC01 : Élaborer un projet d'activité de tourisme rural
- BC02 : Raisonner la conduite de l'activité de tourisme rural
- BC03 : Réaliser des prestations de tourisme rural
- BC04 : Mettre en œuvre des techniques de commercialisation pour des prestations de tourisme rural

MODALITÉS D'EXAMENS

Diplômes dispensés en Unités Capitalisables

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études : BTS, autre CS
- Insertion professionnelle : responsable d'une structure touristique en milieu rural, chargé d'accueil et d'animation.



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI- PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 392 €	139,20 €	804 €	80,40 €
CAPa	1 392 €	139,20 €	804 €	80,40 €
2nde	1 856 €	185,60 €	1 072 €	107,20 €
1ère	2 204 €	220,40 €	1 273 €	127,30 €
Tle	2 204 €	220,40 €	1 273 €	127,30 €
CS CP	1 624 €	162,40 €	938 €	93,80 €
CS TVAAMR	1 856 €	185,60 €	1 072 €	107,20 €
AE	1 624 €	162,40 €	938 €	93,80 €

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI- PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 380 €	238,00 €	1 547 €	154,70 €
3°	2 380 €	238,00 €	1 547 €	154,70 €
CAPa	1 680 €	168,00 €	1 092 €	109,20 €
2nde	2 240 €	224,00 €	1 456 €	145,60 €
1ère	2 660 €	266,00 €	1 729 €	172,90 €
Tle	2 660 €	266,00 €	1 729 €	172,90 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 12€.

Document mis à jour le 23/02/2025